



1. Numéro du Projet :

2. Titre du projet : *Projet d'appui à la finalisation du Programme National de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au Sénégal.*

3. Effets UNDAF : « Renforcement des capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y faire face avec célérité et efficacité ».

4. Modalité d'Exécution : Paiement direct

5. Agence Gouvernementale de Coordination : Ministère de l'Economie et des Finances

6. Agence Gouvernementale de Coopération : Ministère de l'Intérieur

7. Agence d'Exécution : Direction de la Protection Civile/Ministère de l'Intérieur

8. Durée : 08 mois

9. Date de démarrage : Mai 2010

10. Date d'achèvement : 31 Décembre 2010

Approuvé au nom du :

Gouvernement : Titre

DPC



Date

25 MAI 2010

PNUD

: Titre

Boubou Dramane CAMARA
Directeur de Pays

Signature

Date

25 JUIN 2010



007590 Fura

<i>Summary of UNDP Inputs (in USD)</i>	
PNUD/BCPR :	200 000 US\$
PNUD (TRAC 1&2) :	150 000 US\$
ETAT (en nature) :	100 000 US\$
Total:	450 000 US\$

RESUME

Dans son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Gouvernement du Sénégal a identifié, les catastrophes et les crises comme les facteurs les plus structurants qui entraînent le basculement des communautés vers la précarité, qui annihilent les efforts de stabilisation de la croissance économique et qui constituent le terrain du relâchement des efforts du développement. A cet effet, les catastrophes enregistrées dans la période de mise en œuvre du DSRP1 ont influé défavorablement sur la croissance économique nationale, le développement durable tout en aggravant la pauvreté des populations déjà vulnérables.

Le Gouvernement du Sénégal a identifié le PNUD comme partenaire stratégique dans le cadre de l'opérationnalisation du volet Réduction des Risques et Catastrophes intégré dans son document cadre de réduction de la pauvreté (DSRP II) qui constitue un axe majeur dudit cadre stratégique national. Cette assistance du PNUD s'oriente vers le Renforcement de Capacités de formulation, de mise en œuvre et de Suivi/Evaluation d'un programme national de RRC ainsi que la mise en place d'organes et cadres institutionnels, juridiques et réglementaires appropriés à la mise en œuvre d'un tel programme.

Le SNU, à travers l'effet UNDAF « Renforcement des capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux anticiper les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y faire face avec célérité et efficacité », vise l'atteinte des objectifs des cadres stratégiques nationaux que sont le DSRP II, la Stratégie Nationale de Protection Sociale et Gestion des Risques de Catastrophes et la Stratégie de Croissance Accélérée.

Dans ce contexte le PNUD Sénégal appuie le Gouvernement du Sénégal, depuis 2007, par la mise en œuvre du projet « Appui au Programme National de Prévention, de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles au Sénégal, dans le contexte de la Réduction de la Pauvreté ».

Malgré les résultats importants enregistrés, le Gouvernement et le Bureau pays ont requis l'assistance du BCPR, en vue de renforcer les volets non encore effectivement pris en charge tels que les aspects liés au genre, le soutien aux populations défavorisées et dont la vulnérabilité les rend plus pauvres et moins résilientes, le suivi-évaluation au niveau national des questions relatives aux catastrophes naturelles telles que les inondations et leur intégration dans les cadres nationaux et locaux de développement.

L'assistance du BCPR devrait faciliter le cadrage définitif des objectifs stratégiques à définir dans le Programme National de Prévention, de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles que le Sénégal a élaboré de manière participative et décentralisée et devra soumettre à la communauté de partenaires au développement pour son financement. L'appui du BCPR permettra la mise à disposition d'un plateau technique pertinent lié à la réduction des risques et catastrophes, l'opérationnalisation des institutions et instruments nationaux de Réduction de Risques et Catastrophes et la mise à disposition de mécanismes appropriés et aptes à répondre efficacement aux exigences de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles.

Enfin le partenariat recherché avec le BCPR facilitera la mobilisation de ressources à travers un plus grand engagement des bailleurs de fonds à aider le Sénégal à intégrer de façon stratégique et durable la gestion des catastrophes naturelles dans ses options de développement.

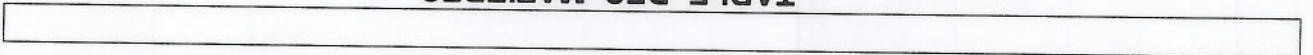
Le présent projet est prévu pour une durée de huit (08) mois avec un budget de Quatre cent cinquante mille (450 000 US \$) décomposé comme suit : 200 000 \$ US du BCPR (2009), 150 000 US \$ du PNUD Sénégal et 100 000 US \$ en nature du Gouvernement du Sénégal.

SECTION III : PLAN DE TRAVAIL

SECTION II : STRATEGIE

SECTION I : ANALYSE DE LA SITUATION

TABLE DES MATIERES



SECTION I. ANALYSE DE LA SITUATION

Au Sénégal, divers accidents majeurs, calamités et catastrophes sont survenus, durant ces quinze dernières années, notamment :

- l'explosion d'une citerne d'ammoniac à la SONACOS de Bel Air, à Dakar, avec un bilan de 30 morts et une centaine de blessés (1992);
- des incendies dans les marchés (près de trente marchés ont été la proie des flammes, entre 1993 et 2005 avec des milliards de pertes sur les biens des commerçants) ;
- l'érosion côtière qui touche Dakar, Rufisque, Mbour, Joal, Saint-Louis, des îles du Saloum et de la Casamance et qui risque de s'accroître avec les changements climatiques en cours ;
- les inondations qui affectent chaque année plusieurs localités du pays, avec des dégâts importants sur les personnes et les biens et dans certains cas, des pertes de vies humaines (310.043 personnes sinistrées dont 45 victimes, 493 quartiers inondés, 133 établissements scolaires inondés, 38 établissements sanitaires inondés, 153 lieux de cultes, 26 marchés, 380 ha de champs de riz, bananeraies, pastèques et maraichers détruits) en 2009.
- les pluies hors saison, en janvier 2002, avec des dégâts énormes sur l'agriculture et le bétail ;
- les invasions acridiennes de 1988 et 2004 qui ont concerné des milliers d'hectares de cultures et des dégâts considérables sur les cultures ;
- des crashes d'avion survenus à Kafountine, Ngaparou et Tambacounda (1992, 1995 et 1997) avec une centaine de pertes de vies humaines ;
- divers accidents de transports dont celui survenu en septembre 2002, avec le naufrage du bateau « le Joola » (plus de 1860 personnes décédées). Sur les routes, sont enregistrés en moyenne chaque année, 600 cas de décès et 2000 cas de blessés graves ;
- les noyades (baigneurs et pêcheurs) faisant au moins 100 cas de décès, par an, etc ;

Ainsi, les risques et catastrophes naturelles sont présents dans tous les domaines de l'activité économique et sociale et constituent des menaces graves qui peuvent, en cas de survenue, compromettre les efforts de développement.

Toutefois, pour mieux prévenir ces risques et atténuer fortement les conséquences des catastrophes sur les personnes et les biens et préserver l'environnement, le Gouvernement sénégalais a pris des mesures portant notamment sur :

- l'introduction de la dimension Réduction des Risques de Catastrophes dans le DSRP en qualité d'axe stratégique fort et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale et Gestion des Risques de Catastrophes (SNPSGRC) ;
- l'inscription de la problématique Réduction des Risques de Catastrophes dans le tableau de suivi des engagements du Groupe Consultatif de Paris,
- la signature d'un décret présidentiel portant création de la plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes ;

- du non respect de la réglementation,
- de la violation des normes en matière d'urbanisme avec la proximité des sites industriels avec les zones d'habitation,
- de l'installation des populations sur les zones à risques,
- de la concentration des activités industrielles en milieu urbain,
- de la faible capacité des acteurs nationaux à la prévention et à la gestion des risques,
- de l'absence de systèmes d'alerte et d'alarme de la population en cas de menace de survenue d'une catastrophe ou calamité,
- de la faible capacité dans le domaine de la lutte contre les catastrophes,
- de l'absence de cohérence ou de synergie entre les programmes sectoriels,
- de l'inadaptation du cadre institutionnel pour une meilleure gestion des risques,
- de l'absence d'une culture de la prévention des risques au niveau des populations,
- de la faible implication des Collectivités locales, des organisations du secteur privé, de la société civile, des ONG mais aussi et surtout des partenaires au développement à la gestion des risques majeurs.

Il s'agit principalement :

Malgré les initiatives ainsi prises par le Gouvernement, force est cependant de reconnaître que la gestion des risques soulève encore des problèmes.

- l'élaboration de programmes sectoriels de prévention par les ministères.
- l'élaboration de protocoles d'accord sur la maîtrise des noyades » et d'une « Charte sur la prévention des risques et la gestion des accidents et catastrophes en milieu professionnel » ;
- le développement du partenariat avec les Collectivités locales et le secteur privé qui a abouti à la signature, entre le Gouvernement d'une part, l'Association des Maires du Sénégal et le Conseil National du Patronat d'autre part, d'un « Protocole d'accord sur la maîtrise des noyades » et d'une « Charte sur la gestion des catastrophes » et d'une « brochure portant sur les missions des collectivités locales dans la prévention des risques » ;
- la réalisation d'un « guide des ministères sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes » et d'une « brochure portant sur les missions des collectivités locales dans la prévention des risques » ;
- le recensement national des risques en vue de l'élaboration de cartes des zones à risques ;
- des installations classées à la prévention des risques ;
- l'organisation de sessions de formation des élus locaux et des chefs de sécurité dans divers domaines d'activités ;
- l'élaboration de textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion de la (ORSEC) et de plans d'urgence pour la gestion de risques spécifiques ;
- l'adoption d'un plan national d'organisation des secours en cas de catastrophes interministérielles de gestion des risques ;
- la mise en place d'une Commission Supérieure de la Protection Civile (avec des membres au niveau des régions et des départements) et de commissions

La volonté politique du Gouvernement de renverser cette tendance se traduit par la définition d'une vision stratégique et la mise en place de mécanismes et d'outils plus performants de gestion des risques et catastrophes.

Ces deux initiatives sont cohérentes avec les politiques nationales de développement, en particulier celles concernant la lutte contre la pauvreté et avec les engagements pris aux niveaux sous-régional, régional et international pour la réduction des risques et catastrophes.

Ces engagements ont été affirmés :

- à la 10^{ème} Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Maputo, juin 2004),
- à la 3^{ème} session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine (Addis Abeba, juillet 2004) qui a accueilli favorablement l'élaboration d'un document de stratégie régionale de prévention des catastrophes,
- dans les objectifs du Millénaire pour le développement (Agenda 21 sur l'éradication de la pauvreté), dans le Plan d'actions de Johannesburg pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable (section 8 dudit Plan),
- dans le cadre d'action de Hyogo (2005-2015) intitulé « pour des nations, des collectivités plus résilientes face aux catastrophes » adopté à l'issue de la Conférence mondiale des Nations Unies qui s'est tenue à Kobe (Japon) en janvier 2005 et dans la Convention OIT 174 et la recommandation 181 sur la prévention des accidents industriels majeurs.

Dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo et de la stratégie régionale africaine de réduction des catastrophes, le Gouvernement sénégalais a intégré, en 2006, la dimension prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2006–2010.

Ainsi, le Gouvernement a érigé la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes au rang de priorité dans les plans – nationaux et locaux – de développement.

En outre, il s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme national de Prévention et de Réduction des Risques majeurs de catastrophes qui sera articulé aux stratégies, politiques et programmes de bonne gouvernance, de développement durable, de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté, conformément aux recommandations, résolutions et décisions adoptées au niveau des institutions internationales et des communautés économiques sous-régionales et régionales.

L'intégration de la dimension « Réduction des risques majeurs de catastrophes » dans la stratégie de réduction de la pauvreté a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de l'un des axes stratégiques du DSRP portant sur « la protection sociale, la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes » qui a pour objectif, l'augmentation de la protection des groupes vulnérables aux risques, donc la réduction de leur vulnérabilité aux catastrophes.

Globalement, les contraintes identifiées au Sénégal dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes relèvent :

Le PNUD/Sénégal a articulé son assistance au Gouvernement du Sénégal par la mise en œuvre d'un programme préparatoire qui a permis de renforcer le cadre institutionnel de la Réduction des Risques et Catastrophes au Sénégal.

Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a réitéré sa volonté d'inscrire la prévention et la gestion des risques et catastrophes dans le DSRP de troisième génération sera mis en chantier à partir de cette année 2010.

Le Sénégal est un pays pilote dans le cadre du Projet du Millénaire et d'intégration des OMD dans le cadre global de planification national. Le Gouvernement et ses partenaires s'inscrivent dans la perspective d'un Développement Durable qui place la gestion des risques et catastrophes au cœur des politiques publiques. Aussi, depuis 2005, les politiques de prévention, gestion et relèvement post crise sont inscrites dans la Stratégie nationale de Protection Sociale/Gestion des Risques de Catastrophes (SNPS/GRC) qui propose une vision intégrée de tous les risques qui conduisent à la vulnérabilité des populations et constituent, un axe stratégique du DSRP II.

SECTION II. STRATEGIE

L'assistance du PNUD depuis 2007 au Gouvernement du Sénégal a permis de positionner le PNUD comme le partenaire stratégique du Gouvernement dans l'opérationnalisation de l'axe 3 du DSRP 2 « Protection Sociale et Gestion des risques et catastrophe ».

- du degré de vulnérabilité du pays aux catastrophes ;
- d'une absence de dispositif technique efficace pour le suivi des phénomènes naturels ;
- de l'organisation insuffisante d'exercices de simulation et de difficultés dans la mobilisation des moyens de secours et des moyens d'assistance;
- d'une absence de système de coordination efficace permettant une synergie entre les acteurs ;
- de l'absence d'une cadre programmatique cohérent permettant de mobiliser le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires au Développement et assurer entre autres l'harmonisation et la traçabilité des ressources mobilisées dans le secteur de la RRC ;
- des difficultés majeures de coordination et de mobilisation des moyens lors des situations de crise ;
- de la faiblesse du système de communication, d'alerte précoce et de prévision ;
- de l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et des moyens matériels et financiers ;
- du faible niveau de fonctionnement de structures délocalisées de Réduction des Risques de Catastrophes (Commissions régionales de Protection civile et commissions auxiliaires).
- du niveau encore modeste de l'implication de tous les acteurs clés dans le processus
- de la faible prise en charge de la dimension genre.

La poursuite de l'assistance au Gouvernement s'accompagnera d'un appui et d'une mise à contribution de l'Equipe des Nations Unies dans le Pays (UNDAF) à travers une implication concrète dans les activités liées au renforcement des capacités nationales en matière de planification préalable et de préparation aux situations de catastrophes. A cet effet, un rôle majeur est assigné au PNUD, conformément à sa vocation d'outil de coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies et à sa qualité de coprésident de la commission des partenaires au développement pour le suivi et la mise en œuvre du DSRP.

La réalisation de la stratégie nécessitera la mise à disposition du Gouvernement d'une expertise et d'un plateau technique important attendu du BCPR.

Cette assistance du BCPR viendra en complément aux efforts déjà consentis par le Bureau de Pays depuis 2007.

Elle permettra de :

- renforcer les capacités institutionnelles en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques,
- valider, vulgariser et soutenir le financement du Programme National de Gestion des Risques et Catastrophes intégrant l'adaptation aux changements climatiques,
- de mettre en place un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC),
- de continuer les activités pour une meilleure Intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, les Plans de Développement sectoriels et régionaux et enfin,
- de renforcer les capacités de résilience des femmes.

Les interventions prioritaires qui seront menées seront effectuées dans quatre zones stratégiques au niveau national. Ces quatre zones ont été choisies au niveau national sur la base des critères suivants : niveau de vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, zone de concentration géographique et thématique du PNUD et du SNU, leadership et engagement des collectivités locales et les communautés de base, zone d'intervention affirmée des actions de développement local et de décentralisation des partenaires techniques et financiers.

II.1. Objectif global

L'objectif global du présent projet est de développer les capacités du Sénégal en matière de prévention, de préparation et de gestion des crises et des catastrophes, en s'appuyant sur un dispositif pérenne qu'est le Comité Interministériel et ses démembrements ainsi que la Plateforme Nationale, pour doter le pays d'un cadre politique, institutionnel légal et opérationnel efficace.

A moyen terme (2010), le résultat à atteindre sera une réduction visible de la vulnérabilité aux catastrophes, à travers notamment le renforcement des capacités de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes et l'appropriation et le financement du Programme National de Réduction des Risques de Catastrophes et de ses instruments de mise en œuvre.

Le résultat recherché à long terme (2015) sera une bonne mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes afin de garantir une contribution majeure à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des OMD dans certains domaines.

II.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre le but ci-dessus, la Direction de la Protection Civile se fixe cinq (05) objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de préparation, de réponse et de gestion des risques de catastrophes par la mise à disposition de ressources additionnelles (humaines, financières et matérielles) en vue d'une meilleure coordination, d'une réponse décentralisée et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Objectif 2: Un Programme National de Gestion des Risques et Catastrophes intégrant l'adaptation aux changements climatiques est valide et soumis pour financement aux partenaires techniques et financiers.

Objectif 3 : Mettre en place un système d'information intégré sur les risques de catastrophes et des outils pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au niveau central et de quatre (04) Régions d'intervention pilotes (y compris au niveau communautaire).

Objectif 4 : Assurer une meilleure intégration de la Réduction des Risques de Catastrophes dans les instruments de planification du développement au niveau central et local.

Objectif 5: Renforcer les capacités de résilience des femmes dans quatre (04) zones à risque.

II. 3 MODALITE DE GESTION

Le présent Projet sera mis en œuvre par les institutions gouvernementales compétentes selon la modalité Exécution Nationale (NEX),

2.3.1 Le Projet est placé sous la responsabilité du Ministre de l'Intérieur (Agence de Coopération Gouvernementale) qui, par le biais de la Direction de la Protection Civile (DPC), en assure la mise en œuvre technique

2.3.2 Le Comité de Pilotage aura la responsabilité de la prise des décisions majeures et consensuelles relatives à la mise en œuvre du projet. Il se réunira au moins une fois par an et devra approuver les Plans de Travail Annuels du Projet, les budgets y relatifs ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

2.3.3 Le Comité de Pilotage est composé de représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Economie et des Finances (DCEF et CAP/DDI) et du PNUD. Les partenaires au développement impliqués dans le Projet peuvent prendre part aux réunions du Comité de Pilotage. Le Comité peut également faire appel à d'autres personnes ressources chaque fois que de besoin. La présidence du Comité de Pilotage du Projet est assurée par un représentant du Ministère de l'Intérieur et le secrétariat par la Direction de la Protection Civile.

2.3.4 La CAP/DDI assurera l'instruction des demandes de paiement ainsi que les appuis aux différentes activités de passation de marchés liées à la mise en œuvre.

2.3.5 Les paiements effectués dans le cadre du projet seront faits par le PNUD suivant le mode de paiement directe.

2.3.6 Un Rapport d'exécution préparé par le MINT/DPC fera l'objet de partage. Le Rapport d'exécution fera une description des activités réalisées et renseignera sur les résultats atteints au regard des objectifs définis sous la rubrique produit.

SECTION III. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

CELLULE D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES (CAP) PROJET D'APPUI A LA FINALISATION DU PROGRAMME NATIONAL DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2010 : MAI-DECEMBRE

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABILE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ			
		1er	2ème	3ème	4ème			Description dans le budget	Montant		
Produit 1: la plateforme Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes est fonctionnelle	ACTIVITE 1: CADRE D'APPUI AU PROGRAMME Activité 1.1: Coordination Activité 1.2: Organiser la validation du document du programme national pour la Prévention, la Réduction des Risques et la Gestion Catastrophes Activité 1.3: Organiser une table ronde avec les partenaires au développement pour le financement du Programme National de Réduction des Risques de Catastrophes										
		X	X	X		DPC	TRAC	- Assurance véhicules 74 505	500 000		
									- Fournitures de bureau 72 505	3 000 000	
									- Carburant 73 415	3 000 000	
									- Entret et mnce véhicule 73 410	2 000 000	
									- Missions 71 600	2 000 000	
									- Bien et matériels 72 300	20 000 000	
									- Divers (Appui ORSEC) 74 500	10 000 000	
									- Consultant 71 300	4 500 000	
									- Audit projet 74 110	3 600 000	
									- Frais de voyages 71 605	1 240 000	
									- Carburant 73 415	320 000	
									- Fournitures 72 505	1 800 000	
									- Location salle et sono 72 705	640 000	
									- Frais de voyages 71 605	1 940 000	
							- Carburant 73 415	100 000			
							- Fournitures 72 505	1 320 000			
							- location salle et sono 72 705	640 000			

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ		
		1er	2ème	3ème	4ème			Description dans le budget	Montant	
* Produit 1 : la plateforme Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes est fonctionnelle	Activité 1.4 : Vulgariser le Programme et Renforcer les capacités des ASC et des femmes sur la RRC		X	X		DPC	BCPR	- Frais d'impression 74 210	1 500 000	
								- Frais de publicité 74 225	500 000	
								- Consultant 71 300	1 000 000	
								- Subventions 72 605	3 000 000	
								- Formation 71 600	3 000 000	
								- Frais de voyages 71 605	3 500 000	
								- Subventions 72 605	5 000 000	
								- Formation et séminaires 71 600	2 500 000	
								- Fournitures 72 505	2 000 000	
								- Frais de Publicité 74 225	2 000 000	
								- Frais d'impression 74 210	1 550 000	
				X	X		DPC	BCPR	- Consultant 71 300	1 000 000
									- Frais de voyage 71 605	1 450 000
						X	DPC	BCPR	- Frais de voyage 71 605	2 775 000
							- Carburant 73 415	500 000		
							- Fournitures 72 505	3 000 000		
							- Consultant 71 300	4 500 000		
SOUS TOTAL ACTIVITE 1 en F CFA									95 375 000	

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ			
		1er	2ème	3ème	4ème			Description dans le budget	Montant		
Produit 2: Un plan de Contingence National est actualisé Indicateur 2.1 : le plan de contingence est testé par un exercice de simulation Indicateur 2.2 : Le Plan ORSEC est réactualisé	Activité 2.1 : Tester par un exercice d'état major le Plan de Contingence national arrimé au plan ORSEC et le vulgariser			X		DPC	BCPR	- Achats de matériel et access	72 399	1 000 000	
								- Carburant	73 415	100 000	
									- Frais de voyages	71 605	700 000
	Activité 2.2: Appuyer 04 régions à l'élaboration d'un plan de contingence régional			X		DPC	BCPR	- Fournitures diverses	72 505	1 000 000	
								- Frais d'impression	74 210	700 000	
								- Frais de communication	74 225	500 000	
	Activité 2.3: Appuyer des départements ministériels à la mise en place et au renforcement de plans de contingence sectoriels (MSP, ME, MA)								- Frais de Mission	71 600	3 120 000
									- Frais de voyages	71 605	2 830 000
									- Location salle et sono	72 705	2 000 000
									- Consultant	71 300	3 000 000
									- Fournitures	72 505	2 700 000
									- Carburant	73 415	500 000
Activité 2.4. Organiser un atelier de mise en place de mécanismes de coordination des acteurs de l'urgence dans la prise en charge des grands rassemblements et des accidents impliquant plusieurs victimes.								- Frais de voyages	71 605	800 000	
								- Fournitures	72 505	200 000	
								- Location salle et sono	72 705	300 000	
								- Appui	72 605	1 700 000	
Sous-total					X	DPC	TRAC	- Frais de voyage	71 605	900 000	
								- location	72 705	500 000	
								- Fournitures	72 505	600 000	
SOUS TOTAL ACTIVITE 2 en F CFA										23 150 000	

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABILE	BUDGET PLANIFIÉ			
		1er	2ème	3ème	4ème		Source des fonds	Description dans le budget	Montant	
ACTIVITE 3 : BASE DE DONNEES										
<p>Produits 3: Une base de données est mise en place et accessible</p> <p>Indicateur 3.1: Rapport sur la mise en place d'une base de données est disponible</p> <p>Indicateur 3.2: Un document sur la cartographie des risques est disponible</p>	<p>Activité 3.1 : Réaliser une étude sur la mise en place d'une base de données</p>			X		DPC	BCPR	- Consultant 71 300 - Frais de voyage 71 605 - Frais de communications 74 225 - Frais d'impression 74 210	1 500 000 800 000 200 000 500 000	
								- Frais de voyage 71 605	955 000	
	<p>Activité 3.2 : Réaliser la cartographie des risques majeurs naturels à l'échelle de Dakar</p>			X		DPC	BCPR	- Frais d'impression 74 210 - Consultant 71 300 - Fournitures 72 505 - Location salle et sono 72 705	300 000 1 000 000 300 000 500 000	
	SOUS TOTAL									6 055 000
	ACTIVITE 3 en F CFA									

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ	
		1er	2ème	3ème	4ème			Description dans le budget	Montant
Produit 4: Les capacités Institutionnelles et Administratives des CL et du secteur privé sont renforcées Indicateur 4.1: Un pool de 30 formateurs en RRC issus entre autres des services clés est disponible; Le nombre d'autorités administratives et locales formé en RRC est revu en hausse Indicateur 4.2: La dimension RRC est intégrée dans les PLD élaborés.	ACTIVITE4: RENFORCEMENT DES CAPACITES Activité 4.1 : Organiser un atelier sur la méthodologie et les mécanismes d'intégration de la RRC dans les plans locaux de développement (PLD) Activité 4.2 : Renforcer les capacités techniques et managériales de la Direction de la Protection Civile Activité 4.3: Former les acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement								
			X	X		DPC	BCPR	- Fournitures 72 505	500 000
								- Frais de voyages 71 605	3 150 000
								- Consultant 71 300	800 000
								- Carburant 73 415	220 000
								- Location salle et sono 72 705	500 000
			X	X	X	DPC	TRAC	- Frais de mission externe 71 600	6 500 000
								- Consultant 71 300	1 150 000
								- Carburant 73 415	400 000
					X	DPC	BCPR	- Frais de voyages 71 605	3 450 000
						- Fournitures 72 505	1 250 000		
						- Location salle et sono 72 705	500 000		
SOUS TOTAL ACTIVITE 4 en F CFA								18 420 000	

PRODUITS DU CP ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	BUDGET PLANIFIÉ		
		1er	2ème	3ème	4ème			Description dans le budget	Montant	
Produit 5: Des législations nationales sont élaborées ou actualisées. Indicateur: Les propositions de réforme et/ou de lois nouvelles adaptées à la Prévention, Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles sont transmises à l'autorité après validation	ACTIVITE 5: LEGISLATION NATIONALE Activité 5.1 : Elaboration et mise en place d'une stratégie de communication sur la RRC Activité 5.2 : Lancer une mission d'étude pour l'élaboration d'un code RRC intégrant les ERP, le respect des normes de construction en vigueur (Loi, Décret et arrêté d'application)			X		DPC	BCPR	- Frais de communication 74 225	2 000 000	
									- Frais de publicité 74 225	2 500 000
									- Consultant 71 300	2 500 000
									- Consultant 71 300	3 000 000
									- Frais de mission 71 600	1 500 000
									- Fournitures 72 505	700 000
									- Carburant 73 415	700 000
									- Frais d'impression 74 210	1 600 000
SOUS TOTAL ACTIVITE 5 en F CFA									14 500 000	
TOTAL GENERAL F CFA									157 500 000	
TOTAL GENERAL (dollar au taux de 450 FCFA)									350 000	

BUDGET ALLOUE PAR LE PNUD (TRAC) : 67 500 000 F CFA

BUDGET ALLOUE PAR LE BCPR : 90 000 000 F CFA

TOTAL : 157 500 000 FCFA